

Luxembourg, le 9 février 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

« En 2016, huit piétons sont morts en étant heurtés par des véhicules sur les routes du Grand-Duché. De plus, la majorité de ces accidents se produisent durant les mois d'hiver lorsqu'il fait sombre. Un éclairage approprié des passages pour piétons est dont nécessaire.

Alors que les communes sont responsables de l'éclairage des passages pour piétons de routes de l'Etat se trouvant à l'intérieur de la localité, le Service Electro-Mécanique de l'Administration des ponts et chaussées peut offrir un soutien technique pour l'acquisition et la mise en œuvre d'installations d'éclairage public.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

- Existe-il des lignes de conduite pratiques pour les autorités communales afin d'évaluer quel éclairage est le plus approprié pour un certain passage à piétons ?*
- Le Ministre estime-t-il qu'il serait utile de pouvoir distribuer un document listant les meilleures pratiques en cette matière afin de guider les autorités communales ?*
- Est-ce que la majorité des communes suivent les conseils du Service Electro-Mécanique ? Quelle instance contrôle si les installations d'éclairage assurent une traversée sûre de la chaussée ?*
- Quels sont d'autres moyens pouvant tirer l'attention des chauffeurs sur la présence d'un passage pour piétons ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre est-il d'avis qu'il serait opportun d'uniformiser les modalités d'éclairage des passages pour piétons à travers le pays ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Max HAHN
Député

Claude LAMBERTY
Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu